

La Rochelle, le 5 août 2022

Le Préfet de la Charente-Maritime

OBJET : Alerte phénomène risque feux de forêts de niveau TRÈS SÉVÈRE

Ceci est un message d'alerte du Préfet de la Charente-Maritime

Au regard des conditions météorologiques actuelles, le département est classé en niveau de risque feux de forêts TRÈS SÉVÈRE à compter du samedi 6 août.

En raison de ce risque majeur, j'ai décidé d'interdire par arrêté dès samedi matin 00H00 :

- les manifestations festives, culturelles et sportives, soumises à déclaration, dans les espaces boisés du département,
- l'accès au massif forestier de la double Saintongeaise.

Par ailleurs, je vous demande de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2020 réglementant l'usage du feu qui prévoit notamment l'interdiction sur tout le département :

- des feux d'artifice à l'exception de ceux tirés depuis la mer
- du lâcher de lanternes volantes
- des brûlages dirigés

et dans tous les massifs boisés

- des feux de loisirs (méchouis, grillades, barbecues, éclades...), feux festifs,
- des travaux par points chauds
- et l'utilisation de désherbeurs thermiques.

Enfin, j'en appelle à votre appréciation pour juger de la nécessité de prendre localement des mesures adaptées.

Je vous remercie par avance de respecter strictement ces dispositions et vous engage à suivre l'évolution de la situation en consultant le site www.geoplateforme17.fr/geosdis17

Le Préfet